



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Sursis concordataire définitif

Date de publication: SHAB, KABVD - 12.07.2019

Numéro de publication: NA02-0000000210

Canton: VD

Entité de publication:

Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Allée Ernest-Ansermet 2, 1014 Lausanne Adm cant

Sursis concordataire définitif Cimic S.A.

Entité requérante:

Cimic S.A.

CHE-105.883.402

Chemin du Petit-Flon 26

1052 Mont-sur-Lausanne

L'entité requérante a obtenu le sursis concordataire définitif.

Durée du sursis concordataire: 6 mois

Remarques juridiques:

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

Sursis concordataire 293 LP

Par décision du 16 mai 2019, communiquée le 5 juillet 2019, la présidente du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a accordé à la requérante CIMIC SA, Petit-Flon 26, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, un sursis concordataire définitif de six mois, à compter du 4 juin 2019 et désigné Jacques LAUBER, agent d'affaires breveté à Lausanne, en qualité de commissaire.

Vous avez droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires dans les dix jours dès la présente publication.